

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-126**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 26

OBJET :

Aménagement du siège de la
Communauté de Communes

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jean-Claude FRACHET, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY et M. Alain BLONDY.

Monique PLAZZI donne pouvoir à François BOISSERIE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Francis CUBERTAFON
Annie ARNAUD donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Alain BLONDY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

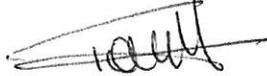
Rapporteur : D. BOISSERIE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;
Considérant qu'il est envisagé d'aménager le siège de la Communauté de Communes dans l'immeuble ALVEA que la collectivité possède depuis de nombreuses années ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'engagement de l'opération d'aménagement du siège de la Communauté de Communes ainsi que le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-après :

Aménagement du siège de la Communauté de Communes				
Dépenses (en euros H.T.)		Recettes (en euros H.T.)		
Nature	Montant	Organismes	Montant	Pourcentage
Travaux et maîtrise d'œuvre	599 900 €	Etat (DETR)	269 955 €	45 %
		CD 87 (CDDI)	119 980 €	20 %
		Sous-total :	389 935 €	65 %
		Autofinancement :	209 965 €	35 %
TOTAL :	599 900 €	TOTAL :	599 900 €	100 %

La secrétaire



Stéphanie TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

Patrick DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.